

**PARKING CENTRE-VILLE.** Dans l'espace deux-roues sécurisé, vingt bicyclettes sont à la disposition des usagers. Pour un emprunt à la journée et gratuit

# Des vélos en libre-service

Dominique Manenc

**V**ingt vélos tout neufs attendent les usagers dans le premier sous-sol du parking Charles-de-Gaulle. Ils sont utilisables à la journée, gratuitement, contre un chèque de caution de 150 euros. Certains sont aussi équipés de sièges pour enfants. « Ce service peut s'adresser aux passagers qui descendent du tram et ont besoin de faire un tour sur Mérignac comme à ceux qui veulent faire une course dans la ville ou simplement effectuer une balade », explique Gérard Chausset, maire-adjoint aux déplacements. Inauguré le 1<sup>er</sup> février, ce service fonctionne toute la semaine, exceptés les week-ends et les jours fériés. « Nous accueillons les usagers de 7 heures à 18 heures, après quoi, ils doivent déposer la carte d'accès et le cadenas qui leur ont été délivrés dans la boîte aux lettres, sachant que le chèque sera retiré plus tard ou détruit s'il n'y a pas eu de dommages », précise Stéphane Gaso, opérateur d'exploitation de Parcub.

**15 euros à vie.** Si le vélo est conservé un jour de plus, 5 euros seront facturés à son détenteur. Et il est possible de le garder le week-end lorsqu'on l'emprunte le vendredi soir. « Ce parc-vélo a pour but de mieux utiliser ce parking souterrain afin de favoriser les modes de transport alternatifs à la voiture », note Gérard Chausset. Cette aire de stationnement, ouverte à tous les conducteurs pour une heure ou plus, intéresse les abonnés

du tramway qui peuvent y garer leur véhicule gratuitement sur présentation de leur carte. Quarante-vingt-dix places leur sont réservées et actuellement une cinquantaine sont occupées. Les résidents peuvent y stationner pour 39 euros par mois. Les vélos en libre service sont disposés dans un espace sécurisé où n'importe quel cycliste peut laisser sa bicyclette grâce à une carte d'accès de 15 euros valable à vie. Les motards bénéficient d'un service identique.

**Réparations à la demande.** « La ville a confié la gestion du parc-vélo à Parcub par le biais d'une convention en attendant la mise en place d'un système global sur la communauté urbaine », rappelle Gérard Chausset. « Parcub a également signé une convention avec la société Station-vélo qui, à partir de début mai, effectuera des réparations itinérantes ou de l'entretien à la demande. Un service qui peut intéresser tous les par-

ticuliers qui laisseront leur vélo dans le parking pour une journée, le temps de l'intervention souhaitée. Et nous sommes en pourparlers pour lancer une opération d'auto-partage », annonce l'élu aux déplacements. « Les services offerts par ce parking ont pour objectif de limiter l'usage de la voiture, et surtout de la deuxième qui équipe souvent un foyer. » Les bus constituent aussi un relais important : plus de six cents transitent chaque jour par le centre-ville de Mérignac.



Stéphane Gaso, Richard Landriau, superviseur Parcub et Gérard Chausset dans le parc-vélo

PHOTO D. M.